



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSIONS DE PROPAGANDE LEGISLATIVES T 1

La commission de propagande s'effectue en 2 phases pour les deux tours de scrutin

1ere phase :

Les maquettes des documents (en deux exemplaires) bulletins de vote et circulaires des candidats seront examinées par la commission de propagande suivant le tableau ci-dessous. Ces documents seront déposés avant les travaux de la commission (au plus tard à 12 heures le lundi 23 mai 2022 à la préfecture de la Gironde, bureau des élections).

Le mardi 24 mai à partir de 9h30 travaux des commissions dans l'ordre du tableau.

Lieu : préfecture de Gironde, rue Corps-Francis Pommies, 33 000 Bordeaux

Salle élections et salle Poly A au rez-de-chaussée

| HORAIRES | COMMISSIONS | SALLE | COMMISSIONS | SALLE |
|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| de 9h30 à 12h00 | Commission n°1 | Salle élections | Commission n°2 | Salle poly A |
| De 14H00 à 17h00 | Commission n° 3 | Salle élections | Commission n° 4 | Salle poly A |

Les candidats désignent un mandataire qui participe aux travaux de la commission avec voix consultative.

Après un avis favorable rendu par la commission, les candidats pourront (s'ils ne l'ont pas déjà fait) faire imprimer les documents.

2e phase :

Les candidats doivent livrer l'ensemble des documents (bulletins de vote et circulaires) à la société Koba Global Service fiche de réception Koba en annexe :

Pour le premier tour : avant le vendredi 27 mai 2022 à 12h00

Adresse de livraison :

ZA du Courneau – Bat 1 – 5, avenue de Guitayne – 33610 CANEJAN

Les commissions de propagande se rendront le 27 mai à partir de 11h00 sur le site de la société Koba afin de contrôler la conformité des documents déposés.

TABLEAU DES COMMISSIONS

| | |
|---|--|
| <u>Commission n°1</u> | <u>Commission n°2</u> |
| <u>Circonscriptions :</u> 1 ^e circonscription 2 ^e circonscription 3 ^e circonscription | <u>Circonscriptions :</u> 10 ^e circonscription 11 ^e circonscription |
| <u>Commission n°3 :</u> | <u>Commission n°4 :</u> |
| <u>Circonscriptions :</u> 4 ^e circonscription 5 ^e circonscription 6 ^e circonscription | <u>Circonscriptions :</u> 7 ^e circonscription 8 ^e circonscription 9 ^e circonscription 12 ^e circonscription |

Circulaire en ligne

L'article R.38-1 du code électoral dispose que chaque candidat remet une version électronique de sa circulaire.

La circulaire est à transmettre à l'adresse mail suivante : pref-elections2022@gironde.gouv.fr entre le 23 mai et le 10 juin.

Elle devra impérativement tenir en une ou deux pages, avoir un poids inférieur à 2 Mo, un format A4 paysage ou portrait et une extension de type PDF. Le candidat peut également fournir une version FALC (facile à lire et à comprendre) de sa circulaire.

Un scan d'un document papier ne répond pas aux règles d'accessibilité et ne peut être publié sur le site.

En aucune manière les services de l'État ne procéderont à un retraitement du fichier reçu.

Un site dédié permet aux candidats de vérifier leurs fichiers en amont du dépôt : <https://je-teste-ma-professiondefoi.interieur.gouv.fr>

Les affiches ne sont pas vues par la commission de propagande

Chaque candidat ou mandataire sera vu individuellement par la commission.